
Lettre des représentants Auguis et Serres, envoyés dans les département des Bouches-du-Rhône, du Var et de l'Ardèche sur la situation à Marseille, lors de la séance du 20 vendémiaire an III (11 octobre 1794)

Pierre-Jean-Baptiste Auguis, Jean-Jacques-Joseph Serres

Citer ce document / Cite this document :

Auguis Pierre-Jean-Baptiste, Serres Jean-Jacques-Joseph. Lettre des représentants Auguis et Serres, envoyés dans les département des Bouches-du-Rhône, du Var et de l'Ardèche sur la situation à Marseille, lors de la séance du 20 vendémiaire an III (11 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 61-62;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17456_t1_0061_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

le coeur de tous les français. Nous nous empressons de vous faire part de la souscription ouverte tant dans cette société que dans notre commune, pour coopérer à la construction du nouveau vaisseau qui doit porter le même nom, et nous vous en faisons passer le produit montant à la somme de 1 218 L 5 s. C'est le denier de la veuve, nous regrétons sincèrement que nos moyens ne répondent pas à notre zèle, mais notre population est peu nombreuse, et dans toutes les occasions nous nous sommes empressés de faire des dons à la patrie.

Depuis les journées à jamais mémorables des 9 et 10 thermidor, les intrigants qui voyent échapper leur proie, s'agitent en tout sens pour nous en dérober le fruit, on dirait à les entendre que la France sauvée plusieurs fois par votre énergie, n'a jamais courue de plus grands dangers que dans ce moment. Ils appellent à grands cris la terreur dont ils ont fait un si cruel usage, et dont vous avez fait cesser les abus si funestes à notre liberté.

Pour nous, citoyens représentants, persuadés que la justice que vous avez mis à l'ordre du jour est la seule base du gouvernement républicain, et pleins de confiance dans la sagesse des mesures que vous avez adoptées, nous ne voyons d'autre point de ralliement que la Convention nationale, et nous promettons de n'en jamais connaître d'autre.

Salut et fraternité.

LAFARGE, *président*, GAFFIER, *secrétaire*
et une demi-page de signatures.

12

Les représentants du peuple Auguis et Serres, envoyés dans les départemens des Bouches-du-Rhône, du Var et de l'Ardèche, écrivent de Marseille la lettre suivante, dont la Convention décrète l'insertion au bulletin et au procès-verbal (26).

A Marseille, le 11 du mois de vendémiaire, l'an III de la République française, une et indivisible.

Les représentans du peuple envoyés dans les départemens des Bouches-du-Rhône, du Var et de l'Ardèche, à la Convention nationale.

Citoyens-Collègues,

Vive le peuple français, toujours bon, lorsqu'il n'est pas égaré!

Nous nous empressons de vous faire part de la joie pure que nous avons goûtée hier à Marseille. N'étant occupés que du bonheur du peuple, nous avons vu avec une douce satisfaction, non pas le chan-

gement des coeurs, mais leur vive expansion au-dehors, que des scélérats contre-révolutionnaires avoient comprimés par la terreur qu'inspire le crime, lorsqu'il commande, qu'il juge, qu'il a la force en main. Dans toutes les rues que nous avons parcourues pour nous rendre au temple de la raison, un peuple immense, un peuple attendri et reconnoissant, faisoit entendre ses bénédictions pour la Convention nationale qui vient de les délivrer d'un enfer de scélérats conspirateurs, qui les faisoient trembler et frémir à chaque instant, au moyen de tous les pouvoirs réunis en leurs mains. Les Séjan, les Tibère, les Néron, pourroient être excusés, après les monstres exécrables qui ont tyrannisé le midi : les scélérats égardoient toutes les sociétés, faisant sous main soulever les citoyens contre elles, et ensuite l'accusateur public du tribunal criminel ordonnoit aux juges-de-peace d'informer contre ces délinquans.

Arrivés au temple de la raison, nous avons parlé au peuple, nous lui avons fait sentir l'énormité des délits de la coupable journée du 5 vendémiaire; mais nous l'avons assuré que nous saurions discerner les vrais coupables, et que l'homme pur et sans reproche devoit jouir de la tranquillité de la vertu. Ce bon peuple a été attendri; il a témoigné son horreur contre les scélérats qui l'avoient égaré et comprimé; il a juré n'avoir jamais d'autre point de ralliement que la Convention nationale, d'autre principe que la République une et indivisible. Tous les coeurs goûtoient dans ce moment une joie pure et franche qui leur avoit été interdite depuis si longtemps.

Le soir nous nous sommes rendus à la société populaire, qui a été rouverte pour la première fois; nous y avons parlé comme au temple de la raison : un peuple nombreux et content remplissoit les tribunes; nous y avons recueilli les bénédictions unanimes pour la Convention nationale, qui venoit de les délivrer des conspirateurs, des dilapidateurs, des fripons et des intrigans. La société, par des cris mille fois répétés de vive la Convention nationale! vive la république une et indivisible! et par l'horreur qu'elle a témoignée contre les scélérats qui l'avoient égarée et subjuguée, nous a paru fermement décidée à concourir avec nous à la découverte de tous les traîtres, et à déjouer tous les complots liberticides.

Nous ne perdons pas un moment à vous faire part de ces bonnes nouvelles : nous vous prévenons cependant que nous ne diminuerons rien de notre active surveillance, et que nous prenons toutes les mesures nécessaires pour n'être point pris au dépourvu, supposé que toutes ces démonstrations ne fussent point franches et loyales, quoique nous ayons tout lieu de

(26) P.-V., XLVII, 107. *Ann. Patr.*, n° 650; *Ann. R.F.*, n° 20; *C. Eg.*, n° 785; *Gazette Fr.*, n° 1014; *J. Fr.*, n° 746; *J. Paris*, n° 22; *J. Perlet*, n° 748; *Mess. Soir*, n° 784; *M.U.*, XLIV, 318.

croire qu'elles sont l'expression de coeurs purs et vraiment républicains.

Salut et fraternité.

**Signé, P.J. SERRES et AUGUIS;
et MAGNIN, secrétaire (27).**

Clauzel demande l'insertion de cette lettre dans le bulletin, afin qu'elle serve de leçon à tous les intrigans qui cherchent à s'emparer par-tout de l'opinion du peuple pour le faire servir à leurs projets (28).

[Clauzel demande que pour détromper les bons citoyens, à qui les héritiers de Robespierre veulent persuader qu'ils ont encore un parti dans le Midi pour les soutenir, que cette lettre sera insérée au Bulletin.] (29)

J'appuie, s'écrie Granet, la proposition pour les mêmes motifs que Clauzel (30).

13

Un secrétaire lit une lettre des représentans du peuple Ritter et Turreau, envoyés près l'armée des Alpes; elle est renvoyée au comité de Salut public (31).

[*Les représentans du peuple près l'armée des Alpes et d'Italie, à la Convention nationale, du quartier-général de Losno, le 12 vendémiaire an III*] (32)

Vous n'aurez pas manqué, citoyens collègues, de payer à la brave armée d'Italie le tribut de la reconnaissance publique : celle des Alpes, qui s'y trouve aujourd'hui réunie, avoit tiré, le 28 fructidor, en battant les Piémontois, une lettre-de-change sur l'armée d'Italie, que cette dernière a acquittée avant son échéance. Les Austro-Sardes sont dans le cas de se ressouvenir de la dernière sans-culottide : nous devons à la gloire de cette armée de vous transmettre les noms de ceux qui, dans cette affaire, se sont distingués par des actions héroïques et des traits de bravoure.

Le citoyen Janot, du département de la Côte-d'Or, aide de camp du général d'artillerie Bonaparte, retournant d'une division d'artillerie à laquelle il avoit porté l'ordre d'avancer, donne dans un parti ennemi, essuie une décharge à brûle-pour-point; il met pied à terre, poursuit un Autrichien à qui il tire un coup de pistolet qui lui perce la cuisse, et le fait prisonnier au milieu de l'ennemi.

(27) P.-V., XLVII, 107-109. Original signé C 321, pl. 1338, p. 22. *Moniteur*, XXII, 211-212; *Débats*, n° 750, 306-307.

(28) *Ann. R.F.*, n° 20; *J. Paris*, n° 22; *J. Fr.*, n° 746; *J. Univ.*, n° 1782; *M.U.*, XLIV, 318.

(29) *Gazette Fr.*, n° 1014.

(30) *Ann. R.F.*, n° 20.

(31) P.-V., XLVII, 109.

(32) *Bull.*, 22 vend. (suppl.); *C. Eg.*, n° 785; *J. Fr.*, n° 746; *M.U.*, XLIV, 317, 370.

Un capitaine nommé Reybaude de Grasse, dép. du Var, s'avance à la tête de sa compagnie après avoir tué deux esclaves, se bat corps à corps avec un capitaine des grenadiers de l'ennemi, et ils tombent morts l'un sur l'autre, le valeureux français en criant : *Vive la République!*

Le citoyen Brimond, sergent dans le bataillon de chasseurs, entouré par les ennemis, en a tué quatre, et ne s'est retiré de la tranchée qu'après avoir reçu un coup de feu et deux coups de baïonnette : il répétoit à ses camarades : *ce n'est rien, mes amis; c'est pour la Patrie.*

Le citoyen Gollin, sergent de chasseurs, détaché avec quinze hommes, se trouve engagé avec trente Autrichiens; il leur fait face avec cinq hommes. Au moment où il prend un ennemi au collet, il reçoit un coup de baïonnette au gosier, et un coup de feu sur l'épaule; il se recule, tue un Autrichien d'un coup de baïonnette, il ouvre le ventre à un autre d'un coup de sabre : c'est le même qui, au col de Fénestre entra le premier dans la redoute ennemie.

Nous ne finirions jamais si nous devions vous parler de tous ceux qui se sont signalés dans l'action; ils n'ont pas moins mérité des éloges par la fermeté avec laquelle ils ont bravé la faim, le froid et la pluie.

Ils battent, par une constance républicaine, les Austro-Sardes et les désorganisateur qui cherchent à les faire manquer de tout; ils bivouaquent sur des montagnes où règne un éternel hyver, privés souvent des choses les plus nécessaires; ils endurent tout, et les privations les contrarient moins que le retard que l'ennemi, par sa fuite, apporte à de nouveaux combats.

Nous venons de parcourir les postes les plus avancés de l'armée; ceux qui ont vu le triomphe de nos armées et la défaite des Autrichiens. Des sentiers impraticables et des précipices effrayans sont les lieux où les soldats de la liberté ont fait une longue marche pour atteindre l'ennemi; les annales de l'histoire n'offrent pas un pareil exemple; l'artillerie a passé où l'homme ose à peine porter ses pas : avec de tels défenseurs, la liberté est impérissable.

Salut et fraternité.

Signé, F.-J. RITTER, TURREAU.

14

Divers pétitionnaires sont admis.

L'administration du département de Paris^a, le tribunal révolutionnaire^b, le tribunal criminel^c et le tribunal de cassation^d, se présentent successivement, et viennent renouveler l'assurance de leur dévouement à la République et de leur attachement à la Convention nationale. Ils la félicitent sur ses glorieux travaux, sur ce qu'elle a fait enfin succéder le règne des lois et de l'humanité à celui de l'oppression et de la terreur; et ils applaudissent